

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 24 avril 2023

Délibération n° CP-2023-2159

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Club hôtelier lyonnais (CHL) pour son programme d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier Dromain

Président : Madame Béatrice Vessiller

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 24 avril 2023**Délibération n° CP-2023-2159**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Club hôtelier lyonnais (CHL) pour son programme d'actions 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Le CHL est une association à but non-lucratif regroupant 90 membres, établissements hôteliers, résidences de tourisme appartenant à des chaînes ou indépendants, classés de 0 à 5 étoiles. Représentative du secteur de l'hôtellerie sur le territoire de la Métropole de Lyon, l'association a pour but de défendre les intérêts de ses membres et de mener des actions collectives. Elle a pour vocation la représentativité locale, l'animation de la filière et la mise en réseau des socio-professionnels et des partenaires institutionnels comme l'Office du tourisme.

Les métiers du tourisme représentaient, en 2020, près de 34 069 emplois sur le territoire de la Métropole. Des métiers non délocalisables, accessibles à tous niveaux de formation et animés par une forte dimension humaine et relationnelle, qui représentent une vraie richesse pour le territoire.

Le secteur de l'hôtellerie-restauration manque de main d'œuvre. Les questions du recrutement et de fidélisation du personnel sont devenues des enjeux clés, avec un risque important de manque de main d'œuvre dans les années à venir.

Le CHL propose de mettre en œuvre un ensemble d'actions en lien avec ces thématiques. L'association sollicite, à ce titre, le soutien financier de la Métropole pour la réalisation de son programme d'actions 2023.

II - Objectifs pour la Métropole

Par délibération du Conseil n° 2021-0790 du 13 décembre 2021, la Métropole a approuvé le schéma de développement du tourisme responsable qui fixe l'ambition et le cadre stratégique de la politique touristique pour le territoire de la Métropole sur la période 2021-2026.

Il a été élaboré de manière conjointe avec le schéma de développement de l'hébergement touristique, outil de régulation et de programmation des implantations hôtelières.

Cette stratégie touristique s'articule autour de 4 grands objectifs :

- consolider une destination résiliente et équilibrée,
- soutenir l'emploi touristique sur la Métropole,
- accélérer la transformation des pratiques pour un tourisme écologiquement plus vertueux,
- garantir un tourisme inclusif, participatif et respectueux pour les habitants.

Sur le volet de l'emploi, enjeu fondamental pour l'avenir du tourisme, la Métropole souhaite agir sur 3 volets prioritaires :

- l'attractivité et la valorisation des métiers du tourisme,
- l'insertion par l'emploi,
- les mutualisations et la coopération des professionnels.

Le CHL porte un programme d'actions qui s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma du tourisme responsable, en particulier sur le sujet de l'emploi qui concerne, au premier plan, la filière de l'hôtellerie.

III - Compte rendu des actions réalisées au titre de l'année 2022

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1375 du 16 mai 2022, la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € au profit de l'association CHL, au titre de son programme d'actions 2022.

L'année 2022 a permis de mettre en place diverses actions concrètes avec les professionnels du secteur et de consolider les partenariats engagés. Plusieurs événements ont été réalisés :

- l'organisation du Trophées des collaborateurs a permis de valoriser le savoir-faire et le savoir-être des collaborateurs. Cette démarche de reconnaissance et de fidélisation des employés contribue à l'amélioration de l'image des métiers de l'hôtellerie-restauration. Quarante-trois candidats ont participé à cette session et 120 personnes étaient présentes à la remise des prix,
- un petit-déjeuner sur le thème des ressources humaines qui a accueilli divers partenaires (Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi -MMI'e-, Pôle emploi, etc.) et 50 hôteliers,
- des actions de communication auprès de la cible étudiante qui ont permis de récolter plus de 120 CV d'étudiants pour trouver des jobs étudiants dans ce secteur,
- un événement de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) appelé *Clean today* qui a mobilisé 80 collaborateurs pour une session de ramassage des déchets dans le quartier de la Part-Dieu.

IV - Programme d'actions 2023 et plan de financement prévisionnel

Le CHL propose des actions répondant aux enjeux de recrutement, d'insertion, d'attractivité des métiers et d'animation de la filière.

1° - Améliorer l'attractivité et la valorisation des métiers de l'hôtellerie pour développer l'emploi

Le recrutement dans le secteur de l'hôtellerie-restauration est en enjeu fondamental pour l'avenir de ces métiers. La pénurie de main d'œuvre dans ce secteur, déjà bien réelle, a été accentuée par la crise de la Covid-19.

La Métropole s'engage aux côtés des professionnels du secteur et de manière collective sur les sujets de l'attractivité et de la fidélisation des collaborateurs du secteur et de la revalorisation de leurs métiers.

La création du Festival des métiers de l'hôtellerie-restauration-événementiel est une initiative portée par la Métropole et OnlyLyon tourisme et congrès, en partenariat avec la MMI'e et les professionnels du secteur.

La 1^{ère} édition de cet événement grand public, à destination des jeunes en orientation et familles, des adultes en reconversion, des apprentis et professionnels du secteur à fidéliser, a eu lieu du mercredi 29 mars au samedi 1^{er} avril 2023 sur tout le territoire de la Métropole et ses différents bassins d'emploi.

Le CHL a organisé le rallye du CHL, dans le cadre de ce festival qui a pris la forme de différents défis dans plusieurs établissements du club en vue de sensibiliser aux métiers auprès de plusieurs groupes de jeunes. L'objectif de ce rallye est la découverte des métiers à travers une mise en pratique dans plusieurs hôtels du territoire.

La valorisation des métiers du secteur hôtelier fait partie des objectifs opérationnels d'accompagnement des besoins des salariés. Le CHL s'attachera, également, à valoriser le savoir-faire de ses collaborateurs grâce à l'organisation des Trophées des collaborateurs. Il sera aussi un relais actif des compétitions *Worldskills* dans lesquels les métiers de l'hôtellerie sont représentés.

2° - Favoriser le recours à l'insertion par l'emploi dans le recrutement

Le CHL souhaite soutenir et participer à un événement de *jobdating* organisé par la MMI'e.

Grâce à une connexion accrue avec la MMI'e, le CHL vise à faire connaître à ses adhérents les offres d'accompagnement des démarches d'insertion afin de les inciter à se tourner vers de nouveaux profils et potentiels. Le CHL s'engage à sensibiliser ses adhérents à la charte des 1 000 et à participer aux différentes actions mises en place par la MMI'e.

Le CHL participe, également, à plusieurs événements qui facilitent la mise en lien des publics en recherche d'emploi, notamment en situation de réinsertion sur le marché du travail (salon de l'emploi, etc.). Le CHL organise ainsi des sessions d'accueil de candidats en immersion et des simulations d'entretien dans certains établissements hôteliers qui visent à faire connaître les métiers de l'hôtellerie.

3° - Encourager une démarche éco-responsable

Le CHL s'engage, également, dans des démarches éco-responsables à travers des sessions d'information et d'échange sur les sujets de RSE dans les établissements hôteliers. L'événement de ramassage des déchets sur un périmètre défini organisé par le CHL appelé *Clean today* sera reconduit en 2023.

Le CHL s'engage, également, à sensibiliser et diffuser aux adhérents du CHL l'outil métropolitain Kelimpact. Cet outil gratuit, adapté aux entreprises du secteur hôtelier, doit permettre d'évaluer leurs impacts sociaux et environnementaux sur le territoire, d'identifier des axes d'amélioration et de suivre leurs progrès dans le temps.

4° - Encourager les coopérations entre professionnels au service de l'emploi

Pour répondre aux tensions sur le marché du travail dans l'hôtellerie, le CHL participera à des réflexions autour de solutions de mise à disposition de ressources humaines partagées entre différentes entités. Le CHL s'engage à mener des actions de coordination en termes de recrutement, notamment à travers son site internet.

Le CHL entretient des relations particulières avec les écoles hôtelières de la Métropole lyonnaise. Toujours dans la perspective de promouvoir les métiers et de répondre aux besoins des étudiants, le CHL anime et maintient ces liens privilégiés à travers des temps d'échange et événements entre professionnels et étudiants.

5° - Promouvoir l'emploi pour tous

Le CHL promeut, auprès de ses membres, l'emploi pour tous en relayant des formations à la sensibilisation et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et en diffusant des offres d'emplois accessibles à tous.

Budget prévisionnel 2023 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
marketing / communication	9 400	Métropole	10 000
salaires et charges pour stagiaires du CHL	12 000	recettes adhésion	24 000
prestations externes	2 000	partenariats privés	7 000
opération <i>Clean in Lyon</i>	3 000		
assemblée générale	5 000		
petit-déjeuner RH (50 personnes)	1 000		
un <i>afterwork</i> (40 personnes)	1 600		
trophées du CHL	7 000		
Total	41 000	Total	41 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 10 000 € au profit l'association CHL pour son programme d'actions 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement, pour l'année 2023, d'un montant total de 10 000 € au profit de l'association CHL au titre de son programme d'actions 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association CHL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 10 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P04O5797.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 avril 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-303269-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
